



SÉLECTIONS JUNIOR 2025

TRIATHLON BELGE

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460



Table des matières

| | |
|--|----|
| Liste des abréviations et des termes | 3 |
| Introduction | 4 |
| Critères généraux de sélection : | 5 |
| Critères de sélection spécifiques BE3 | 6 |
| Triathlon – Disciplines olympiques | 6 |
| Procédure d'appel | 9 |
| Annexe 1 : Code de conduite pour les membres de l'équipe nationale | 10 |

Liste des abréviations et des termes

AC Be3 = Commission d'Appel de Belgian Triathlon
BAS = Cour Belge d'arbitrage pour le sport
BC = Championnat de Belgique
Be3 = Belgian Triathlon (Fédération Nationale)
Be3 SC = Comité de Sélection de Be3
BO Be3 = Bureau Exécutif de Be3
COIB = Comité Olympique et Interfédéral Belge
EG = Jeux Européens
EC = Championnats d'Europe
EC J = Championnats d'Europe junior
ETU = European Triathlon Union (Fédération Européenne de Triathlon)
ETU cup = Coupe d'Europe Elite
ETU J Cup = Coupe d'Europe Junior
TRI GF = Grande Finale des WTCS
IM = Ironman
LF3 = Ligue Francophone de Triathlon
MTR = Relais par équipe mixte
NT = Équipe Nationale
OG = Jeux Olympiques
PTO Rank= Classement mondial de l'Organisation Professionnelle de Triathlon
PI = Indice de Performance
QUOTA = Le nombre maximum de places de départ par pays, tel que défini par TRI
SD = Distance standard (distance olympique)
T100 = Course de PTO Triathlon World Tour dont la distance est de 100km (2-80-18)
TL = Chef d'équipe désigné comme responsable pour une mission
TRI = World Triathlon (Fédération Mondiale de Triathlon)
U23 = Athlètes âgés de 19 à 23 ans compris
WC = Coupe du monde
WCH = Championnats du monde
WTCS = World Triathlon Championship Series
YOG = Jeux Olympiques de la Jeunesse
3VL = Triathlon Vlaanderen
70.3 = Distance en miles pour un demi-ironman

Introduction

Un athlète est sélectionné pour l'équipe nationale s'il répond aux critères de sélection, se conforme à la procédure de sélection et souscrit aux conditions générales de l'équipe nationale, y compris le Code de conduite (Annexe 1).

L'ambition de Be3 est de promouvoir le multisport sous ses différentes formes. **Cependant, la sélection pour un événement n'équivaut pas nécessairement à un financement pour l'événement.** Chaque ligue a sa propre politique de financement et les athlètes peuvent contacter leurs directeurs techniques respectifs pour plus d'informations.

Le **Comité de Sélection Be3** est composé de :

- Directeur Technique de la 3VL
- Directeur Technique de la LF3

Les athlètes sont responsables pour les éléments suivant :

- Un athlète qui souhaite participer à une compétition du calendrier TRI doit **fournir son programme par e-mail au Directeur Technique de sa ligue respective 60 jours avant l'événement.**
- **Les modifications** apportées à ce programme doivent être envoyées par courriel au directeur technique de la ligue **au moins 45 jours avant** la date de l'événement.
- La liste de départ sera créée le premier mardi 30 jours avant l'événement. **Les athlètes qui se retirent tardivement** - c'est-à-dire pendant la période pendant laquelle le TRI produit la liste de départ jusqu'au jour de la compétition - **se verront facturer des frais administratifs** par leur ligue à laquelle l'athlète est affilié égaux aux **frais d'inscription plus 250 €** par annulation tardive. Ce n'est que s'il existe une raison valable d'annulation tardive (par exemple, une blessure aiguë ou une maladie) que l'amende de 250 € pourra être annulée.
- **L'athlète est responsable de communiquer l'exactitude de son calendrier de compétition** en tout temps. Les athlètes peuvent consulter le statut des épreuves TRI auxquelles ils sont inscrits en se connectant à leur compte de TRI sur www.triathlon.org

Après cela, la procédure suivante est appliquée :

- Le directeur technique de chaque ligue est responsable de l'inscription des athlètes affiliés à leur ligue respective sur la liste d'attente de TRI. TRI attribue une place de départ selon le règlement habituel de [TRI](#).
- Le Be3 SC attribuera les places de quota disponibles aux athlètes qui répondent aux critères de sélection spécifiques de Be3 décrits ci-dessous. **L'atteinte des critères spécifiques ne garantit pas une place de départ, car cela dépendra des places de quota disponibles attribuées à Be3 par World Triathlon et du classement individuel de l'athlète.** Un athlète sur la liste de départ ne doit pas automatiquement supposer qu'il peut effectivement prendre le départ.
 - Après la production d'une liste de départ, un athlète peut toujours consulter sa place sur la [liste d'attente](#) sur le site web de TRI.

- S'il y a plus d'athlètes que de places de quota disponibles, les athlètes seront prioritaires sur la base des critères de sélection spécifiques de Be3 décrits ci-dessous.
- S'il n'y a pas d'accord au sein du Be3 SC sur la composition de l'équipe nationale, les points de vue de chaque membre du Be3 SC seront transmis aux membres du AC Be3, qui prendront à leur tour la décision finale.
- Lorsqu'un membre de l'équipe nationale est blessé ou malade, ou qu'il souhaite se retirer, le Be3 SC se réserve le droit de réévaluer la sélection en concertation avec l'athlète et son personnel. À cette fin, le Be3 SC peut demander des informations supplémentaires à l'athlète, au médecin, au médecin de la fédération et/ou à l'entraîneur personnel. Par la présente, les règles de confidentialité et de secret professionnel seront respectées. Le Be3 SC peut décider d'aligner un autre athlète à sa place, mais n'est pas obligé de le faire.
- Le Be3 SC détermine la sélection en toute bonne conscience afin de déléguer la sélection belge la plus forte possible et/ou d'atteindre un objectif d'apprentissage/de développement spécifique.
- Dès que la sélection nationale finale est finalisée, les DT la communiquent aux athlètes sélectionnés.

Critères généraux de sélection :

Les athlètes doivent :

- Être titulaire d'une licence compétition chez 3VL ou LF3.
- Être en mesure de présenter un certificat médical sportif (ECG & EPI) valide conformément aux [règles médicales du TRI](#). L'attestation doit être remise par courriel au directeur technique de la ligue au moins 45 jours avant la première compétition.
- Être de nationalité sportive belge telle qu'expliquée par TRI.
- Répondre aux critères d'éligibilité de TRI (accord de l'athlète et règlement antidopage), tels que décrits sur le site Web www.triathlon.org
- Répondre aux critères de sélection spécifiques de Be3.
- Être médicalement apte à être sélectionné pour les compétitions énumérées ci-dessous. Le Be3 SC se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète s'il ne peut pas participer à son plein potentiel, par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances.

Critères de sélection spécifiques BE3

Triathlon – Disciplines olympiques

Europe Triathlon Youth Championships Festival Kitzbühel Du 12 au 14 septembre 2025

Cette compétition est réservée aux athlètes nés en 2008, 2009 et 2010, cependant le Be3 SC donnera la priorité aux athlètes de la catégorie Jeunes A (ceux nés en 2008-2009). Les athlètes seront sélectionnés pour la course individuelle supersprint comme suit :

Le Be3 SC sélectionnera un minimum de 2 athlètes par sexe lors des 2 courses suivantes :

1. Le **vainqueur** de la manche de la **Jeugdcup à Zwevegem** (Jeunes A) le 11/05/2025.
2. Le **vainqueur** des **Championnats de Belgique à Freux** (Jeunes A) le 24/05/2025.

Dans le cas où le même athlète remporte les deux courses, la place de sélection sera attribuée automatiquement à l'athlète s'étant classé à la deuxième place aux Championnats de Belgique dans la catégorie Jeunes A.

Si des places de quota supplémentaires sont disponibles, le SC Be3 pourra sélectionner jusqu'à 2 athlètes supplémentaires (soit un total de 4 athlètes par sexe) en suivant la hiérarchie dans les classements des deux compétitions de sélection citées plus haut.

Pour le relais par équipes mixtes de Kitzbühel, l'ordre de priorité pour effectuer la sélection sera le suivant :

- 1) Les hommes et les femmes les mieux classés dans la *finale* de la course individuelle auront la priorité pour prendre le départ du MTR.
- 2) Le deuxième homme ou femme, également en finale, aura la deuxième priorité pour le MTR.
- 3) S'il y a moins de 2 athlètes par sexe dans la finale, une recommandation pour les places de relais restantes sera faite par le chef d'équipe (TL) aux DTs des deux ligues (LF3 et 3VL) en fonction de la performance de l'athlète, de la dynamique de course, des commentaires de l'athlète et en tenant compte d'autres circonstances spéciales (accidents, crevaison, pénalités, etc.). Les TDs, en collaboration avec le SC Be3, approuvera la composition finale du relais.

Date limite de sélection : 4 août 2025

Championnats d'Europe junior : 19 et 20 juillet à Mellila (ESP)



Cette compétition est réservée aux athlètes nés en 2006, 2007, 2008 ou 2009, cependant le BE3 SC donnera la priorité aux athlètes nés en 2006, 2007 ou 2008.

Pour la course individuelle, un minimum de **3 athlètes par sexe** sera sélectionné comme suit :

- 1) Le **vainqueur** des **Championnats de Belgique Junior** à Freux le 24/05/2025.
- 2) Le **vainqueur** de la **course Super Sprint Junior Willebroek** le 14/06/2025.
- 3) L'athlète **junior belge le mieux classé** dans le **top 8** de la course de sélection : **ETU J cup Quarteira***

Pour les places de sélection obtenues selon les critères 1 et 2, si le même athlète remporte les deux courses, la place de sélection sera automatiquement attribuée à l'athlète s'étant classé à la deuxième place aux Championnats de Belgique dans la catégorie Junior.

Pour la place de sélection obtenue selon le critère 3, si aucun athlète n'atteint le top 8 dans la course de sélection de l'ETU J cup de Quarteira, l'athlète ayant le meilleur résultat dans le top 16 sera sélectionné. Si aucun athlète ne parvient à se classer parmi les 16 premiers de la course, la place de quota sera attribuée selon l'ordre de priorité suivant :

- Le **deuxième meilleur finisseur** aux **Championnats de Belgique Junior** à Freux le 24/05/2025.

Si des places de quota supplémentaires sont disponibles, le Be3 SC peut toujours sélectionner jusqu'à un total de 4 athlètes par sexe sur base de la priorité suivante :

- Le **deuxième meilleur finisseur** de la course junior **Willebroek super sprint** le 14/06/2025.

* La date des Championnats d'Europe Junior n'étant pas encore connue, la « course de sélection » est sujette à un éventuel changement de Quarteira à une autre course plus tard dans la saison si les Championnats d'Europe Junior finissent par être en retard dans la saison. Le nombre total de places de quota pour les Championnats d'Europe juniors n'est pas encore connu.

Date limite de sélection des candidatures : 15 juin 2025

Championnats du monde junior à Wollongong (AUS) 15-19 octobre 2025 (2006-2008)

Cette compétition est réservée aux athlètes nés en 2006, 2007, 2008 ou 2009, cependant le Be3 SC donnera la priorité aux athlètes nés en 2006, 2007 ou 2008.

Un maximum de **3 athlètes par sexe** seront sélectionnés pour les Championnats du monde à Wollongong si les 3 athlètes répondent aux critères suivants :

1. Un top 16 aux Championnats d'Europe Juniors en 2025.

S'il y a moins de 3 athlètes dans le top 16 aux Championnats d'Europe Juniors, **seules 2 places de quota** seront pourvues sur base des critères suivants :

1. Les 2 meilleurs athlètes du top 16 des Championnats d'Europe juniors 2025 seront sélectionnés.
2. S'il y a moins de 2 athlètes dans le top 16 aux Championnats d'Europe juniors 2025, le ou les athlètes les plus performants dans le top 24 seront sélectionnés.
3. Si aucun athlète n'a réalisé un top 24 aux Championnats d'Europe Juniors 2025, les 2 Belges les plus performants avec un top 5 aux ETU J cup* à Quarteira, Caorle ou Riga seront sélectionnés. (*La ETU J cup doit avoir au moins 30 participants pour 8 pays représentés).
4. Si aucun athlète n'a atteint les critères 1, 2 ou 3, le Be3 SC prendra une décision discrétionnaire sur base de tous les résultats en 2025.

Date limite de sélection : 8 septembre 2025

Coupes juniors ETU

ETU junior cup Quarteira 30 mars
ETU junior cup Caorle 9-11 mai
ETU junior cup Olsztyn 24 mai
ETU junior cup Wels 15 juin
ETU junior cup Holten 21 juin
ETU junior cup Tiszaujvaros 5-6 juillet

ETU junior cup Chisinau 19-20 juillet
ETU junior cup Tabor 27 juillet
ETU junior cup Riga 16 août
ETU junior cup Zagreb 30-31 août
ETU junior cup Bled 6 septembre
ETU junior cup Salini 27-28 septembre

Les athlètes éligibles doivent soumettre un choix de **4 compétitions** auxquelles ils souhaitent participer à leur directeur technique respectif (LF3 et 3VL) avant **le 3 février 2025**. Les modifications apportées à l'horaire des courses doivent être communiquées au moins 45 jours avant le début de la compétition. L'ordre de priorité pour établir les sélections sera suivi en respectant les critères suivants :

1. Les athlètes qui ont réalisé un **top 8 en ETU J cup** en 2024 ou 2025, *ou les* athlètes qui ont fait un **top 16 aux WCH Junior en 2024** ont la **priorité**
2. Les athlètes qui ont réalisé un **top 16 en ETU J cup** en 2024 ou 2025, *ou les* athlètes qui ont fait un **top 24 aux WCH Junior en 2024** ont la **deuxième priorité**
3. Les athlètes qui ont réalisé un **top 24 en ETU J cup** en 2024 ou 2025 ont la **troisième priorité**

Pour les athlètes nés en 2006, 2007 ou 2008, les résultats suivants peuvent être pris en compte pour une sélection sur ETU J cup :

4. Podium aux Championnats de Belgique Junior en 2024 ou 2025
5. Champion de Belgique en Jeunes A en 2024 ou 2025
6. Top 12 aux EC Jeunes en 2024 à Banyoles
7. Top 8 à la T3 de Willebroek en 2025
8. Les athlètes qui respectent les limites de temps des journées de test sur 400 m de natation et 3000 m de course à pied (les temps sont indiqués sur les sites Web de LF3 et 3VL).

* Pour les **ETU J cup à Tabor et Salini**, la priorité sera donnée aux **athlètes en catégorie Jeunes A** pour leur donner plus d'expérience. L'ordre de priorité pour effectuer une sélection pour ces 2 courses sera le suivant :

1. Podium aux Championnats de Belgique Jeunes A en 2025
2. Top 12 dans la course individuelle ou podium dans le relais par équipes mixtes aux Championnats d'Europe Jeunes 2024 à Banyoles.
3. Les athlètes qui respectent les limites de temps des journées de test sur 400 m de natation et 3000 m de course à pied (les temps sont indiqués sur les sites Web de LF3 et 3VL).

Pour les athlètes très proches des critères ci-dessus, le Be3 SC se réserve le droit de sélectionner un athlète sur une base discrétionnaire, mais n'est pas obligé de le faire.

ETU J Cup avec un MTR :

ETU junior cup Caorle 9-11 Mai - super sprint
ETU junior cup Chisinau 19-20 Juillet - super sprint
ETU junior cup Zagreb 30-31 Août - sprint
ETU junior cup Salini 27-28 Septembre - super sprint

Lorsque la course individuelle est un format super sprint avec des demi-finales et des finales, et qu'il y a plus de 2 athlètes par sexe, l'ordre de priorité pour effectuer la sélection sera le suivant :

- 1) L'athlète masculin et féminin le mieux classé dans la finale de la course individuelle aura la priorité pour prendre le départ du MTR.
- 2) Le deuxième homme ou femme, également en finale, aura la deuxième priorité pour le MTR.
- 3) S'il y a moins de 2 athlètes par sexe dans la finale de la course individuelle, une recommandation pour les places de relais restantes sera faite par le chef d'équipe (TL) sur place au Be3 SC en fonction de la performance de l'athlète, de la dynamique de course, des commentaires de l'athlète et d'autres circonstances spéciales (accidents, crevaison, pénalités, etc.). Le Be3 SC, en collaboration avec le TL, approuvera la composition finale du relais.

Si la course individuelle est un format sprint et qu'il y a plus de 2 athlètes par sexe présents :

- 1) L'homme et la femme les mieux classés de la course individuelle auront la priorité pour prendre le départ du MTR.
- 2) Une recommandation pour les places de relais restantes sera faite par le chef d'équipe (TL) au SC Be3 en fonction de la performance de l'athlète, de la dynamique de course, des commentaires de l'athlète et des circonstances spéciales (accidents, crevaison, pénalités, etc.). Le Be3 SC, en collaboration avec le TL, approuvera la composition finale du relais.

Procédure d'appel

Les athlètes peuvent faire appel des décisions du Be3 SC dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de la sélection par les ligues (LF3 et 3VL). L'appel doit être adressé à la AC Be3 par e-mail à secretary.general@triathlon.be et en mettant en copie la Ligue respective : pour la 3VL (simon.plasschaert@triatlon.vlaanderen) ou pour la LF3 (contact@lf3.be) et après paiement de 100€ d'acompte sur le compte de Be3. Numéro de compte : BE45 0013 5794 1089.

La AC Be3 est composée de :

- Le Secrétaire Général Be3
- Le Directeur Général LF3
- Le Directeur Général 3VL

Si l'appel de l'athlète est justifié par la AC Be3, la décision du Be3 SC sera changée et l'acompte remboursé. La décision de la AC Be3 peut faire l'objet d'un recours auprès du BAS définitivement dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Annexe 1 : Code de conduite pour les membres de l'équipe nationale

L'équipe nationale est représentée par les athlètes et le personnel sélectionnés. Les membres de l'équipe nationale doivent se comporter comme des ambassadeurs de leur sport, de leur fédération et de leur pays. Par conséquent, toute personne sélectionnée pour faire partie d'une sélection nationale est priée de souscrire au code de conduite suivant. Ce code de conduite est une condition préalable pour faire partie de la sélection nationale.

- L'athlète portera la tenue nationale autant que possible (à condition qu'elle ait été fournie en temps opportun et de manière suffisante) et au moins aux moments suivants : briefings, podiums, compétitions et entraînements, à l'aéroport lorsqu'il voyage en équipe, lors des repas d'équipe et lors des moments de presse.
- L'athlète partage les valeurs suivantes : Fair-Play, sens des responsabilités, dévouement, honnêteté, ponctualité, communicative, respectueuse des autres et des règles de sécurité.
- Les comportements discriminatoires, les propos inappropriés, les comportements transgressifs, le vandalisme, le tabagisme, le dopage, l'abus d'alcool, la consommation de drogues, l'intimidation, le harcèlement sexuel, verbal ou physique, etc., sont inacceptables.
- L'athlète est conscient de sa présence influente sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) et dans les communications avec la presse.
- L'athlète accepte et respecte le règlement antidopage.
- L'athlète participe aux pourparlers convoqués par le TL.
- Si la délégation nationale est invitée à participer à une cérémonie avant ou après la compétition, les athlètes et le TL discuteront de la participation ou non à de tels événements. Chaque athlète se conformera à la décision de la direction de la délégation.
- Selon les règles de TRI, tout athlète a le droit de déposer une plainte contre une irrégularité (présumée) dans la compétition de la part d'un officiel, d'un membre du personnel ou d'un athlète. Si cette irrégularité présumée aurait été commise par un athlète qui est également membre de sa propre sélection nationale, le plaignant consultera d'abord le TL sur le bien-fondé de la plainte.

- Si un athlète se sent harcelé ou mal à l'aise dans une situation quelconque, il peut signaler le cas aux responsables du bien-être pour TRI à safesport@triathlon.org et consulter le site Web pour plus d'informations sur la politique de protection et de lutte contre le harcèlement.
- L'athlète est soumis aux règles et codes de TRI disponibles sur le site Web du TRI à triathlon.org et lors des événements de TRI.

Sanctions :

Les violations de ce code de conduite seront traitées en premier lieu par le directeur technique de la ligue concernée. Les infractions mineures peuvent entraîner la suspension de la participation aux séances d'entraînement, aux stages, aux journées d'essai ou aux compétitions. Les infractions mineures répétées ou les infractions majeures seront signalées à la commission disciplinaire de la ligue concernée (Règlement intérieur de la Ligue).

Pour accord,

L'athlète : _____
en manuscrit « Lu et approuvé » (signature, date)

Directeur technique : _____
(signature, date)